

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue à huis clos, le 11 janvier 2021 à 18h15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Isabelle Nadon, Yves Desjardins, Luc Diotte et par conférence téléphonique, Elaine Brière, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-01-01

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-01-02

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour avec la modification suivante :

4. Approbation des procès-verbaux des séances du 17 décembre 2020.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-21-01-03

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 17 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 17 décembre 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenues le 17 décembre 2020.

ADOPTÉE.

A-21-01-04

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-72 RELATIF AUX QUOTES-PARTS

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour décréter et établir les quotes-parts liées à l'agglomération pour l'année 2021*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'adopter le règlement numéro A-72, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

A-21-01-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-73 RELATIF AU MONTANT QUE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro A-73 intitulé *Règlement pour fixer le montant que l'agglomération de Mont-Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2021* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le règlement numéro A-73, lequel entrera conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

A-21-01-06

AVANCE À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT la confirmation de la participation de l'agglomération au service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2021, sous réserve de l'acceptation du budget par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de verser à Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle une avance mensuelle de 4 850 \$ pour les mois de janvier et suivants, et ce, jusqu'à l'approbation par ledit ministère du budget d'opération 2021.

D'autoriser la trésorière à procéder audits paiements et à effectuer les ajustements nécessaires lorsque les sommes approuvées par le ministère pour 2021 seront connues, maintenant ainsi la contribution totale de l'agglomération à 20 % des dépenses.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-01-07

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire